



## Un programme d'aides pour les commerçants et artisans d'AgglopoLe Provence



# Un programme d'aides pour soutenir des centres-villes et villages d'Agglo



*« Renforcer l'attrait  
et le dynamisme  
des 17 communes  
d'Agglopol Provence »*

Le commerce et l'artisanat sont essentiels à la qualité de vie et à l'animation de nos centres villes et villages.

A ce titre, le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) constitue un levier puissant pour soutenir les artisans et les commerçants d'Agglopol Provence.

La démarche FISAC doit permettre de renforcer l'attrait et le dynamisme de nos communes.

Elle se déroule sur plusieurs années avec un véritable partenariat entre les acteurs économiques locaux, les chambres consulaires, les municipalités, et Agglopol Provence.

Le FISAC s'adresse avant tout aux acteurs du commerce de proximité : artisans, commerçants, entreprises de services. Elle concerne aussi les communes, dans le cadre des travaux de valorisation de leur cœur de ville ou village.

Nous souhaitons également que ce dispositif offre des moyens supplémentaires à toutes les associations du territoire, notamment en matière d'animations commerciales.

Gageons qu'avec le FISAC, nous pourrons tous ensemble maintenir la qualité de vie tant appréciée des 17 communes d'Agglopol Provence.

**MICHEL TONON**

Président d'Agglopol Provence  
Maire de Salon-de-Provence  
Conseiller Général

# le commerce et l'artisanat pole Provence

## > Un dispositif initié par l'Etat

Le FISAC est le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce.

Ce dispositif, initié par l'Etat, permet d'aider les communes et les entreprises à conserver et consolider le commerce de proximité grâce à un projet de développement valable sur 3 ans.

## > Les bénéficiaires du fonds

- Les commerçants, les artisans, et les entreprises de services.
- Les associations d'artisans et de commerçants.
- Les communes au titre des travaux destinés à valoriser les centres villes et les villages d'Agglopole Provence.

## > Les actions concernées par le FISAC

- Des travaux de devantures commerciales pour les entreprises de centre-ville.
- Des animations commerciales et des opérations de communication.
- Des études permettant de mieux cerner le devenir commercial.
- Des travaux d'aménagements en faveur de l'activité économique (aménagement des centres villes, éclairage public...)

## > Les aides mises en œuvre dans le cadre de ce dispositif :

Différent types d'aides financières existent en fonction des actions programmées :

### **Animations commerciales et communication :**

- de 25% à 50% pris en charge par l'Etat.

### **Investissement (travaux d'aménagement) :**

- jusqu'à 20% pris en charge par l'Etat.

### **Réhabilitation de devantures commerciales et travaux de sécurité :**

- 20% pris en charge par l'Etat,
- 20% pris en charge par Agglopole Provence,
- Le solde à la charge du commerçant / artisan (aides directes) sous réserve de l'enveloppe disponible.

# Le territoire d'Agglopoie Provence couvert par le FISAC



## Contacts

Pour vous aider dans  
la procédure FISAC sur le territoire d'Agglopoie Provence :

### Agglopoie Provence

Direction du Développement  
Economique

197 Rue du Pavillon Imbert - BP 274  
13666 Salon de Provence

Yveline Jean Desgraupes  
Tél : 04 90 44 83 41

### Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence

Patricia Heyraud  
Tél : 04 88 10 49 18

### Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles

Olivier Jouteau  
Tél : 04 90 99 08 10

### Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône

Aurélié Baschiou  
Tél : 04 91 32 24 06

[www.agglopoie-provence.fr](http://www.agglopoie-provence.fr)

Alleins • Aurons • La Barben • Berre l'Etang • Charleval • Eyguières  
La Fare-les-Oliviers • Lamanon • Lançon Provence • Mallemort • Pélissanne  
Rognac • Saint-Chamas • Salon-de-Provence • Sénas • Velaux • Vernègues

L'AVENIR  
se prépare  
ENSEMBLE